



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Lyon, le 18 septembre 2014

Les inspectrices et inspecteurs d'académie,  
inspectrices et inspecteurs pédagogiques  
régionaux de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de  
Lettres  
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**Rectorat**

**Objet : Lettre de rentrée 2014**

Inspection  
Pédagogique  
Régionale  
de Lettres

Téléphone  
04 72 80 63 38  
04 72 80 60 09  
04 72 80 63 83  
Télécopie  
04 72 80 63 37  
Courriel  
ipr@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07

[www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)

Chères Collègues, Chers Collègues,

Qu'il nous soit permis de débiter cette lettre en saluant le départ de notre collègue René Nallet, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui exprimons toute notre amitié et lui adressons tous nos meilleurs vœux.

Notre collègue Catherine Daumas, quant à elle, a rejoint l'académie d'Aix-Marseille et nous lui souhaitons une excellente rentrée. L'équipe des IA-IPR de l'académie de Lyon se trouve donc renouvelée et constituée désormais de six inspectrices et inspecteurs. Souhaitons la bienvenue à nos trois nouveaux collègues : Sylvie Mortellaro, Marie Musset et Nicolas Desormonts. Vous trouverez, avec cette lettre, comme chaque année, la nouvelle répartition des missions, des dossiers et des secteurs d'inspection.

L'année scolaire 2013-2014 était une année de transition, marquée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République (JORF n°0157 du 9 juillet 2013). Comme l'a annoncé Madame la ministre, la rentrée 2014 est celle « de la poursuite de la refondation de l'Ecole de la République engagée depuis la rentrée 2012 » (Communication en conseil des ministres du 27 août 2014.) Le projet de l'académie de Lyon, qui entre dans sa deuxième année, reprend dans ses quatre axes les trois objectifs nationaux : mieux accompagner les élèves pour assurer la réussite de tous, améliorer l'insertion des jeunes par la mise en œuvre de la feuille de route sociale et accélérer le combat contre les inégalités sociales et territoriales.

Lors des réunions de rentrée des 26 et 27 août, Madame la rectrice de l'académie de Lyon a insisté sur l'ambition majeure de l'académie qui est la réussite de tous les élèves, en les accompagnant avec bienveillance et exigence, grâce à la mobilisation de tous les corps d'encadrement, des équipes pédagogiques et éducatives, en référence à trois textes de cadrage :

- la circulaire ministérielle de rentrée 2014 ([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=79642](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642)) ;
- le projet de l'académie de Lyon 2013-17 (<http://www.ac-lyon.fr/projet-priorites-pedagogiques-academie-lyon.html>) ;
- le contrat d'objectifs académie-ministère 2014-18 (<http://www.ac-lyon.fr/le-contrat-d-objectifs.595205.fr.html>).

L'enseignement des Lettres, l'acquisition des compétences en lecture et écriture et l'appropriation de la langue française demeurent fondamentalement concernés par ces

orientations qui conditionnent la réussite de tous les élèves.

## Le collège

Si la rénovation a concerné prioritairement l'école maternelle et élémentaire, la circulaire de rentrée annonce une consultation pour de nouveaux programmes au collège, dans la continuité des programmes du premier degré. Les professeurs seront consultés entre janvier et mai 2015 sur ces programmes, dont la publication est annoncée pour juin 2015.

Pour améliorer la progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours, la mise en place du conseil école-collège renforce la continuité entre premier et second degré et vise l'acquisition par tous les élèves du socle commun en sollicitant l'attention de chacun aux acquis, aux méthodes, à l'orientation et au repérage de signes de décrochage.

Le décret n°2013-682 du 24 juillet 2013 détermine les nouveaux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège et entre en vigueur à la rentrée 2014. Ses dispositions prennent effet à des dates différentes : le 1<sup>er</sup> septembre 2015 en classe de CM1 et de Cinquième, le 1<sup>er</sup> septembre 2016 en classe de CM2 et de Quatrième et le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les classes de Sixième et de Troisième. Avec les classes de CM1 et CM2, la Sixième sera intégrée au cycle 3, cycle de consolidation ; le cycle 4, cycle d'approfondissement, sera constitué des classes de Cinquième, Quatrième et Troisième.

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, l'année 2014-2015 est une année de transition, pour renforcer l'action dans les réseaux d'éducation prioritaires (REP) et pour préfigurer la nouvelle politique qui distinguera les REP et les REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés.) Dans l'académie de Lyon, cinq établissements sont aujourd'hui retenus au sein des REP+.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle défini par la circulaire interministérielle n°2013-073 du 3 mai 2013 vise à accompagner l'élève tout au long de sa scolarité en valorisant ses acquis. De l'école au lycée, il permet aux élèves, grâce aux enseignements et aux actions éducatives, de faire l'expérience de pratiques artistiques, d'acquérir des repères culturels et de se familiariser avec les œuvres d'art.

Dans le cadre du collège, l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, fréquemment associé à l'histoire des arts, doit être considéré également comme un facteur efficace en faveur de la mixité sociale et comme un levier remarquable pour permettre l'accession de tous à une éducation à l'art et à la culture. Le succès de cet enseignement, que l'on peut enregistrer aussi dans des zones d'éducation prioritaire, se confirme. Lors de l'épreuve d'histoire des arts du DNB, les élèves peuvent intégrer les Langues et Cultures de l'Antiquité aux objets d'étude qu'ils ont choisi de présenter.

## Le lycée

En attendant les conclusions de l'évaluation de la réforme des lycées, en cours de réalisation, l'objectif est de continuer d'élever le niveau de qualification des lycéens et de renforcer la continuité de formation vers l'enseignement supérieur (circulaire n° 2013-0012 du 18 juin 2013). La mise en œuvre de nouvelles modalités pédagogiques doit se poursuivre en engageant les lycéens dans des démarches de recherche et de projets et en continuant de proposer aux étudiants des dispositifs adaptés à leur réussite après le baccalauréat. La baisse engagée depuis quelques années du taux de redoublement au lycée doit être poursuivie, en Seconde notamment. C'est la vocation de l'accompagnement personnalisé, qui doit continuer d'être utilisé pour permettre à chaque lycéen de construire son parcours vers la réussite, en favorisant la meilleure lisibilité des formations dispensées dans le supérieur et en l'accompagnant dans son projet d'orientation.

Le nombre de candidats au baccalauréat s'élève en latin à 957 et en grec à 229, ce qui représente une augmentation de 6%. Le programme des langues et cultures de l'Antiquité est publié au B.O n°15 du 11 avril 2013.

Le nouveau programme de littérature en Terminale L est publié au B.O.E.N. n°15 du 10 avril 2014. Une formation autour de Flaubert est prévue dans le plan académique de formation, dont la date et le lieu seront précisés ultérieurement. Une nouvelle œuvre entre au programme de l'option théâtre de spécialité en série L : *Les Bacchantes* d'Euripide. Une formation, prévue dès le 7 octobre cette année, est ouverte à tous les professeurs de lycée et de collège, pour envisager la lecture de cette œuvre et du théâtre antique en général au-delà des options.

Les 9<sup>e</sup> Assises Internationales du Roman (AIR) se tiendront du 25 au 31 mai 2015 grâce au partenariat entre la Villa Gillet ([www.villagillet.net](http://www.villagillet.net)), le rectorat (la DAAC ou délégation académique aux arts et à la culture et l'Inspection pédagogique régionale) et Lyon plus ; les articles des lycéens sur les œuvres découvertes dans le cadre des AIR sont publiés chaque année. Dans le cadre du projet des Assises pour les lycées, une réunion d'information est prévue le mercredi 15 octobre de 14h30 à 17h à la Villa Gillet.

La commémoration du centenaire de la première guerre mondiale se poursuit et le portail de la Mission du Centenaire (<http://centenaire.org/fr/espace-pedagogique>) a mis en ligne diverses ressources.

## La formation professionnelle des lauréats des concours

L'académie de Lyon accueille cette année 883 nouveaux professeurs. 416 d'entre eux sont lauréats des concours exceptionnels, 467 des concours renouvelés.

Les lauréats des concours exceptionnels sont nommés fonctionnaires stagiaires (FSTG) et enseignent à temps plein. Les lauréats des concours renouvelés, nommés professeurs stagiaires (PSTG) enseignent à mi-temps et sont en formation à mi-temps, à l'exception de ceux qui sont déjà diplômés d'un master, qui enseignent à temps plein comme les FSTG. Tous sont formés par une tutrice ou un tuteur, les PSTG étant accompagnés aussi par une tutrice ou un tuteur universitaire. Nous remercions tous les collègues qui contribuent à l'entrée dans le métier de ces nouveaux professeurs.

En Lettres, l'académie accueille 141 stagiaires dans le public et 47 dans le privé. Ils se répartissent ainsi :

2014 -2015	PUBLIC	PRIVE
<b>Lettres modernes</b>	75 FSTG 53 PSTG	42 PSTG
<b>Lettres classiques</b>	5 FSTG 8 PSTG	5 PSTG

Les professeurs stagiaires de l'enseignement privé ont été accueillis par Madame la rectrice le 25 août et ceux du public les 27 et 28 août. Le 28 août après-midi Monsieur Laudet, inspecteur général de Lettres, accompagné des IA-IPR de Lettres, a rencontré les lauréats du public.

Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation a été publié par arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 2013 (BO n°30 du 25 juillet 2013).

## La formation continue

Les inscriptions aux concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants auront lieu par internet du jeudi 11 septembre 2014, à partir de 12h, au mardi 21 octobre 2014, 17h, heure de Paris. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid73406/ambition-enseigner-inscrivez-vous-aux-concours-enseignants.html>

Les professeurs qui souhaitent participer au Capes interne devront cette année envoyer leur dossier RAEP plus tôt que d'habitude, au plus tard le jeudi 11 décembre 2014, par voie postale et en recommandé simple, en double exemplaire. Tous les renseignements sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid4607/calendrier-des-concours-session-2015.html>

Le Plan académique de formation est à la disposition des professeurs sur le site académique de Lyon :

<http://www.ac-lyon.fr/formation-enseignants-2nd-degre/offre.html>

La campagne d'inscription pour les actions à candidature individuelle est ouverte jusqu'au 24 septembre 2014.

Les professeurs qui souhaitent passer une certification complémentaire dans les domaines du Français Langue Seconde, du cinéma-audiovisuel, du théâtre ou de l'Histoire des Arts trouveront les modalités de cet examen dans le BO n°39 du 28 octobre 2004. Il convient de consulter le bulletin d'informations rectorales (BIR) de fin septembre pour s'inscrire. Catherine Lachnitt pour le FLS et le cinéma et Vincent Tuleu pour le théâtre restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour l'enseignement de l'Histoire des Arts dans le cadre des Lettres, les professeurs qui souhaitent faire part de leurs projets ou organiser une formation d'initiative locale peuvent s'adresser à Michel Figuet pour le lycée et à Nicolas Desormonts pour le collège. Pour l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, les professeurs peuvent s'adresser à Michel Figuet pour le lycée et à Marie Musset pour le collège.

## Ressources et documentations

Nous vous proposons de consulter le site Lettres de l'académie, sur lequel des ressources sont publiées régulièrement. Vous pouvez y apporter votre contribution. La page d'accueil vous fournit toutes les informations.

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres>

Nous vous invitons à lire le Bulletin d'Informations Rectorales (BIR) auquel vous pouvez vous abonner en ligne, ainsi que le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale :

[http://www.ac-lyon.fr/bir\\_semaine.html](http://www.ac-lyon.fr/bir_semaine.html)

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Enfin, le site Eduscol met à disposition de nombreuses ressources professionnelles.

<http://eduscol.education.fr/>

## Organisation de l'inspection pédagogique régionale de Lettres

Avec cette lettre, nous joignons les secteurs d'inspection et la répartition des missions et des dossiers entre les six inspecteurs de Lettres.



Pour toute question liée à l'inspection ou à un dossier, nous vous invitons à écrire directement à l'inspecteur concerné. Pour toute autre question, un courriel sera adressé au secrétariat des IA-IPR ([jpr@ac-lyon.fr](mailto:jpr@ac-lyon.fr)) qui se chargera de le transmettre.

Nous vous invitons aussi à utiliser votre boîte électronique professionnelle et à la consulter pour les informations que nous diffusons régulièrement par message électronique.

Nous demeurons à votre entière disposition et nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

**Catherine Lachnitt, Sylvie Mortellaro, Marie Musset,  
Nicolas Desormonts, Michel Figuet, Vincent Tuleu**